



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 17 mars 2017 à 20 h 30

Le dix-sept mars deux mil dix-sept, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeau, Marie-Hélène Caron-Parte, M. David Rogier, Joël Hersan, Maurice Monge, Rémi Kaiser.

Etaient absents : MM. Christophe Aubry, Franck Mouchez, Michel Pariselli, Ludovic PIRIDJANIANS, M^{mes} Delphine Fettke et Aurélie Lefèvre.

Pouvoirs : M. Aubry à M^{me} Degenne et M^{me} Fettke M^{me} Bordeau.

Madame Séverine Bordeau est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Emprunt dette CCTB – réaménagement du prêt

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une renégociation d'un prêt du Crédit Agricole est envisagée, afin de bénéficier de conditions plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide de procéder au réaménagement du prêt** d'un montant de 124 541 € contracté à l'origine auprès du Crédit Agricole le 22 mai 2009 (au taux de 4,76 %) et déjà réaménagé le 22 août 2014 (au taux de 3,20 %).

L'opération sera faite aux conditions ci-dessous :

Renégociation du prêt :

Montant total à réaménager	: 73 166,15 €
Durée restante	7 ans
Taux fixe	1,45 %
Périodicité	: trimestrielle

Frais de dossier à régler à la mise en place : 146 €

11 conseillers sont « Pour »

II / Emprunt pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

- ***Travaux de voirie (bordures et caniveaux de la rue des Puits) dont le montant s'élève à 168 916,54 €TTC.***

Décision :

Après en avoir délibéré, la Commune de JOUY SOUS THELLE décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, **un prêt moyen terme d'un montant de 150 000 €, sur une durée de 5 ans, échéances annuelles, au taux fixe de 0,82 %, soit une échéance annuelle de 30 742,02 €.**

Les frais de dossier sont de 300 €.

11 conseillers sont « Pour »

Pour information, la route de la RD n°6 sera refaite prochainement.

La séance est levée 20 h 50

Le 21 mars 2017

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à charge des habitants. Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

*Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,
Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.*

S'agissant des **motos, quads** ... il est demandé **d'éviter d'en faire le réglage dans les jardins ou dans la rue** et il est strictement interdit de **s'amuser à tourner** avec ces engins, à toute allure, dans les rues du village, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de tranquillité.

Il est également rappelé qu'il **est interdit de déposer tous déchets et encombrants dans les terrains privés** tels que les bois, chemins, pâture, terrain nu ... Des décharges publiques sont à votre disposition à Liancourt Saint Pierre ou entre Porcheux et La Houssoye, veuillez retirer en Mairie une carte d'accès.

Il est rappelé par la Communauté de Communes que les déchets entreposés dans une remorque doivent être protégés par un filet lorsque vous vous rendez à la déchetterie, de façon à ne pas les perdre.

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdit**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011.

POINT PROPRE

Après plusieurs mois de travaux, le **Point Propre de Porcheux / La Houssoye est ré-ouvert** selon les périodes suivantes :

Du 1^{er} novembre au 28 ou 29 février (périodes d'hiver) :

*Lundi de 14 h à 17 heures
Mercredi de 9 h à 13 heures et de 14 h à 17 heures
Vendredi de 14 h à 17 heures
Samedi de 9 h à 13 heures et de 14 h à 17 heures*

Du 1^{er} mars au 31 octobre (période d'été) :

*Lundi de 14 h à 19 heures
Mercredi de 9 h à 13 heures et de 14 h à 19 heures
Vendredi de 14 h à 19 heures
Samedi de 9 h à 13 heures et de 14 h à 19 heures*

En dehors de ces périodes d'ouverture, vous pouvez vous rendre sur le site de Liancourt Saint-Pierre. Pour tous renseignements, veuillez contacter le n° vert : 0800 410 309

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Des sacs sont disponibles pour tous les habitants et gratuitement en Mairie, durant les permanences.
Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts, comme chaque année, au porte à porte du **Lundi 03 avril au Lundi 13 novembre 2017 inclus**.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les foyers :

- **âgés ayant des difficultés pour se déplacer**
- **sans moyens de locomotion**
- **ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire**

L'inscription sera reconduite d'office pour les personnes inscrites l'année passée, veuillez-vous assurer de votre inscription.

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée ou le mardi (en cas de jour férié le lundi).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants seront collectés le jeudi 20 avril et le jeudi 19 octobre 2017.

Vous devrez déposer et ranger convenablement vos objets le mercredi soir.

DISPOSITIF MONALISA ET BENEVOLAT

Le Conseil Départemental de l'Oise, en collaboration avec les Centres Sociaux Ruraux, met en place le dispositif MONALISA - **MO**obilisation **N**ationale de **L**utte contre l'**I**solement de **S** Agés.

Ce dispositif permet de rendre visite, d'occuper par des jeux, des promenades ... les personnes âgées isolées.

Pour cela, toutes personnes souhaitant devenir bénévole peuvent se mettre en rapport avec le Centre Social Rural d'Auneuil (centre chargé de la coordination de ce dispositif).

Les adolescents, les jeunes adultes, les adultes, les personnes âgées actives et toutes autres personnes souhaitant donner de leur temps pour intégrer le dispositif MONALISA sont les bienvenues.

Vous trouverez ci-annexé une note « Etre bénévole » et « Rejoignez MONALISA ».

ELECTIONS

Les **élections présidentielles** se dérouleront les Dimanche 23 avril et 7 mai 2017.

Le bureau de vote sera ouvert à la Mairie de 8 heures à 19 heures.

Les **élections législatives** se dérouleront les Dimanche 11 et 18 juin 2017.

Le bureau de vote sera ouvert à la Mairie de 8 heures à 19 heures.

Merci de détruire votre ancienne carte et de vous présenter, lors des votes, avec la nouvelle carte électorale et votre pièce d'identité.